

**Appel à projets CCME en direction des associations**

Institution constitutionnelle nationale consultative et de prospective placée auprès de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger a été créé par Dahir en décembre 2007, et constitutionalisé à l'occasion de la réforme constitutionnelle approuvée par le référendum du 1er juillet 2011. Le CCME est notamment chargé du suivi et de l'évaluation des politiques publiques du Royaume envers ses ressortissants à l'étranger. Il a en outre pour mission d'émettre des avis en vue de veiller à la défense des intérêts des Marocain(e)s de l'étranger à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, de renforcer leur contribution au développement économique, social et humain du pays et de consolider les rapports d'amitié et de coopération avec les pays de résidence.

Le présent appel à projets pour les associations vise essentiellement à poursuivre, amplifier et diversifier les activités du CCME en direction et en partenariat avec les associations. Le CCME aspire aussi à travers cet appel à projets à renforcer et densifier les réseaux associatifs existants et stimuler les regroupements autour de la thématique migratoire. Le CCME s’engage, en réservant des subventions financières, à encourager et promouvoir des projets associatifs avec et pour les Marocains du Monde.

**Objectifs et priorités de l’appel à projets :**

Tous les projets doivent correspondre aux axes de travail du CCME et répondre aux besoins des diasporas marocaines. Dans le cadre des axes du travail du CCME, les objectifs généraux de cet appel à projets sont :

* Promouvoir l’offre culturelle, cultuelle et sportive au sein de l'émigration marocaine;
* Encourager le dialogue interculturel, la participation civique et démocratique ;
* Développer des projets en direction et/ou avec des populations les moins connus et les plus vulnérables des migrations marocaines : femmes, jeunes et troisième âge...etc ;
* Sensibiliser au travail de mémoire sur la migration, à l'histoire et aux valeurs communes ;
* Soutenir la recherche scientifique et le développement de connaissances ;
* Encourager la contribution des compétences de l'étranger au développement

Le CCME définit annuellement **des axes prioritaires.** La priorité, cette année, sera accordée aux projets correspondants aux axes suivants :

* + **le travail de mémoire sur la migration dans les pays de résidence.**
	+ **le vivre ensemble dans les pays de résidence.**

**REGLEMENT DE L’APPEL A PROJET**

**ARTICLE 1 – OBJET**

Institution constitutionnelle nationale consultative et de prospective placée auprès de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger a été créé par Dahir en décembre 2007, et constitutionalisé à l'occasion de la réforme constitutionnelle approuvée par le référendum du 1er juillet 2011. Le CCME est notamment chargé du suivi et de l'évaluation des politiques publiques du Royaume envers ses ressortissants à l'étranger. Le présent appel à projets pour les associations vise essentiellement à poursuivre, amplifier et diversifier les activités du CCME en direction et en partenariat avec les associations. Le CCME aspire aussi à travers cet appel à projets à renforcer et densifier les réseaux associatifs existants et stimuler les regroupements autour de la thématique migratoire. Le CCME s’engage, en réservant des subventions financières, à encourager et promouvoir des projets associatifs avec et pour les Marocains du Monde.

**ARTICLE 2 – TYPE DE SUBVENTIONS**

Le CCME peut accorder une subvention à un projet, une action ou un programme d’actions, dont la pertinence est avérée au regard du plan d’action du CCME, réactualisé selon les décisions de l’instance et ses prérogatives. Le CCME ne peut accorder une subvention pour soutenir le fonctionnement général d’une association.

**ARTICLE 3 – CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ**

**Concernant les associations susceptibles de soumettre un projet** :

– Seules les associations des migrants marocains du monde ou leurs partenaires, déclarés au Maroc ou auprès des autorités du pays de résidence, peuvent soumettre un projet.

– Seules les associations ayant plus de deux ans d’existence, fixée au jour de la parution au Journal Officiel, peuvent soumettre un projet.

– Leur adhésion à un ou plusieurs collectifs régional, national, sectoriel, géographique est un point d’attention dans la sélection des projets.

**Concernant les projets qui seront soutenus à travers le dispositif proposé** :

– Ils doivent concerner les thématiques mentionnés dans la présentation du CCME, de ses axes de travail et les objectifs spécifiques de l’appel à projets.

– Ils doivent nécessairement intégrer des partenaires des pays de résidence.

– Les projets doivent intégrer les critères traditionnels de l’aide institutionnel aux associations, à savoir :

* La pertinence du projet vis-à-vis des politiques publiques et de l’intérêt des migrants ;
* Le caractère pérenne du projet et sa possible diffusion au niveau national et international (valorisation, reproductibilité, partage d’expériences) ;
* L’équilibre et la solidité du budget du projet, avec une diversité des sources de financements ;
* Le caractère innovant de l’action ;
* La capacité à mesurer les impacts à court et long terme du projet.

– La mobilisation de bénévoles ou les dons en nature ne peuvent pas être valorisés dans les budgets des projets.

– Les projets devront prévoir des actions de communication et un reporting annuel adapté.

**ARTICLE 4 – JURY**

Une commission interne constituée par le CCME se réunira une fois par an pour l’étude et la sélection des projets.

**ARTICLE 5– DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

L’association doit joindre à son dossier de demande de subvention les documents suivants :

* Un courrier officiel de demande de subvention signé du président de l’association ou de son représentant dûment habilité, précisant l’objet de la subvention, le titre du projet et le montant demandé ;
* Statuts de l’association ;
* Récépissé d’enregistrement légal pour les associations au Maroc ;
* Liste des membres du bureau en exercice ;
* Etats financiers des 2 années précédentes ;
* Rapport annuel d'activité des 2 années précédentes ;
* Organigramme du projet ;
* CV des personnes impliquées dans la gestion du projet ;
* Annexe N°1 (canevas de note synthétique du projet) dûment rempli ;
* Annexe N°2 (déclaration du demandeur) dûment rempli, signé et cacheté ;
* Annexe N°3 (Proposition détaillée du projet) dûment rempli ;
* Budget prévisionnel détaillée de l’ensemble des dépenses et recettes (sur fichier Excel).

**ARTICLE 6 – DÉPÔT DES DOSSIERS**

La période d’éligibilité du dépôt des dossiers est du **1er au 30 novembre**. Les demandes doivent être reçues dans une enveloppe scellée, envoyée en recommandé ou par messagerie express ou remise en main propre (un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur dans ce dernier cas), à l’adresse indiquée ci-dessous :

Conseil de la communauté marocaine à l’étranger

Mahaj Ryad, Imb 10, BP 21481, Hay Ryad, Rabat

**ARTICLE 7 – PUBLICATION DES RESULTATS DE LA SELECTION**

Les associations seront informés de l’issue de la procédure de sélection au plus tard deux mois et demi après la date limite de candidature.

**ARTICLE 8 – MODALITES DE SUBVENTION**

Le montant de la subvention sera déterminé en fonction des budgets prévisionnels présentés et des crédits disponibles.

**ARTICLE 9 – MODIFICATIONS**

Toute modification importante touchant aux objectifs, partenaires, calendrier ou budget d’un projet bénéficiaire doit obligatoirement être signalée et validée par le CCME. Le non-respect de cette clause ou la non-réalisation partielle ou complète du projet pourra entraîner la réaffectation des financements accordés ou le remboursement intégral ou partiel des sommes déjà versées.

**ARTICLE 10 – OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES**

Les associations bénéficiaires de la subvention s’engagent au terme de leur projet à envoyer un rapport narratif et un bilan financier.  Pour les projets pluriannuels, un rapport intermédiaire sera nécessaire en fin de chaque année du projet.

Les associations bénéficiaires autorisent la publication et l’utilisation par le CCME de leur nom, des informations relatives au projet financé, des bilans intermédiaires et finaux, des photos, des vidéos et renoncent à la perception de tout droit ou indemnité à ce titre. Les associations doivent faire apparaître le logo du CCME sur les supports de communication.  Les associations doivent par ailleurs faciliter les éventuelles évaluations de leur projet.

**ARTICLE 11 – ASSURANCE DES ASSOCIATIONS**

- Non-recours en cas d’accident : Les associations, seules responsables de leur projet et couvertes par les assurances nécessaires, dégagent par conséquent le CCME de toute responsabilité en cas d’accident et s’interdisent d’exercer un quelconque recours à leur encontre.

**ANNEXE 1**

**NOTE SYNTHETIQUE DU PROJET**

1. **PRESENTATION DE L’ASSOCIATION : (***Ne pas dépasser 2 pages)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom**  |  |
| **Date de création :** |  |
| **Lieu de création :** |  |
| **Numéro du récépissé du dépôt légal et pays** |  |
| **Mission :** *3 phrases* |  |
| **Domaines d’intervention :***(Trois les plus importants)* |  |
| **Objectifs stratégiques :** *(Trois les plus importants)* |  |
| **Priorités d’actions :***(Trois les plus importants)* |  |
| **Budget annuel :** | * Global :
* Activités :
* Fonctionnement :
 |
| **Sources de financement :** *(Les plus importantes)* |  |
| **Partenaires principaux :** |  |
| **Coordonnées association :** | * Adresse :
* Fixe :
* Fax :
* Email :
 |
| **Personne de contact :** | * Nom :
* Position :
* Coordonnées :
	+ Tél/s :
	+ Email :
	+ Adresse :
 |

1. **FICHE SIGNALETIQUE DU PROJET** *(Ne pas dépasser 3 pages)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’association** |  |
| **Titre de l’action** |  |
| **Localisation** | **Ville** | **Région**  | **Pays**  |  |
|  |  |  |  |
| **Durée de l’action** |  |
| **Budget global de l’action** |  |
| **Contribution souhaitée** |  | **% Budget** |  |
| **Contexte général du projet** | *Vous devez justifier de la pertinence de la problématique à adresser et de l’intérêt du projet pour les marocains du monde* |
| **Objectifs***(Trois maximum)* |  |
| **Résultats attendus** |  |
| **Activités prévues***(Présenter par résultat)* |  |
| **Les partenaires** *(Pour cette proposition de projet)* |  |
| **Suivi et évaluation** |  |

**ANNEXE 2**

**DECLARATION DU DEMANDEUR**

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur et dans le cadre de la présente demande, représentant les partenaires dans l'action proposée, déclare par la présente que:

* le demandeur et ses partenaires se trouvent en situation de conformité totale avec les lois, règlements et dispositions internes prévues dans leurs statuts et que leurs organes de gouvernance interne veillent au respect absolu de ces statuts ;
* le demandeur dispose de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir son activité pendant toute la durée du projet ;
* le demandeur dispose des compétences, qualifications professionnelles et la motivation pour réaliser le projet ;
* le demandeur s’engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration de partenariat et les principes de partenariat ;
* le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre du projet avec ses partenaires et n'agit pas en qualité d’intermédiaire ;
* le demandeur et chaque partenaire peuvent fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives sur leur demande et organisation ;

**Signature manuscrite au nom et pour le compte du demandeur**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** |  |
| **Fonction** |  |
| **Date** |  |
| **Signature avec cachet** |  |

**ANNEXE 3**

**PROPOSITION DETAILLEE DU PROJET**

*Format : La présente proposition ne devra pas excéder 15 pages, annexes, pièces jointes et rapports financiers non inclus.*

**I. Présentation de l’association**

1. Présentation générale :
* *Historique :*
* *Chiffres clés (budget annuel, employés, nombre de projets, etc.) :*
* *Collaboration antérieure avec le CCME*
1. Présentation de l'activité de l’association :
* *Domaines d'action et zones d'intervention de l’association :*
* *Exemples de projets significatifs menés :*
1. Présentation de l'équipe projet :
* *Présentation synthétique des membres de l'équipe projet et de leur capacité à mener à bien le projet :*

**II. Présentation du projet**

1. Cadre – contexte :
* *Détails du contexte du lancement du projet et justification du projet :*
1. Liste des objectifs :
* *Liste exhaustive des objectifs auxquels se propose de répondre le projet :*

**III. Approche proposée**

1. Objectifs :
* *Détailler les principaux jalons, et, pour chacun d'entre eux, les résultats / l'impact à atteindre et les indicateurs pour le mesurer :*
1. Plan d'actions et calendrier :
* *Plan d'actions détaillé proposé pour la conduite du projet et calendrier associé :*
1. Résultats escomptés :
* *Résultats escomptés du projet :*

**IV. Proposition financière**

1. Budget total demandé :
* *Budget demandé au CCME et budget total du projet :*
1. Détails du budget et échéancier :
* *Moyens proposés (humains et matériels) pour la conduite du projet et dépenses associées :*